

AMOS

Sur une superficie de 1½ mille carré, la ville d'Amos, qui autrefois faisait partie du Comté de Témiscamingue, est devenue le chef-lieu et la ville la plus importante du Comté de l'Abitibi, auquel elle appartient maintenant et qui a une population globale de 65,000 habitants.

Cette ville a grandement évolué au point de vue économique et comme population. Depuis 1921, alors qu'elle comptait 1,800 âmes, 2,100 en 1925, et au-delà de 3,200 aujourd'hui, l'on peut dire qu'Amos est une ville d'avenir. Sa population est composée de 672 familles résidentes, 310 locataires et 454 propriétaires fonciers.

La ville d'Amos est le siège résidentiel épiscopal du diocèse qui porte son nom et dont elle fait partie, lequel fut érigé en l'année 1938,

Son nom primitif est Sainte-Thérèse d'Amos. Les registres paroissiaux s'ouvrirent en 1913, et l'érection canonique date du 25 mai 1915, alors que la même année, soit le 24 septembre, eut lieu l'érection civile.

La ville d'Amos compte une paroisse, une église et quatre chapelles catholiques, un couvent de religieux et un de religieuses, deux collèges pour garçons et deux couvents pour filles.

Le territoire de cette paroisse comprend une partie des Cantons de Dalquier et de Figury. La Municipalité du village d'Amos a été érigée le 3 janvier 1914.

Dans la Gazette Officielle de la province de Québec, en date du 24 février 1914, est publiée une proclamation en rapport avec le bornage de son territoire, et dans un autre numéro, publié le 22 novembre 1916, l'on peut lire une autre proclamation concernant, cette fois, le cadastre du village d'Amos, lequel fut érigé en ville le 3 avril 1925.

Le 19 mars 1921, la ville d'Amos est devenue le chef-lieu du district judiciaire de l'Abitibi, où siègent les Cours de Magistrat, Supérieure et du Banc du Roi.

Cette importante ville des régions minières de la partie nord-est du fleuve Saint-Laurent, est située à 400 milles de Montréal, par la Route No 58, et à une distance de 700 milles par chemin de fer; 670 milles, par chemin de fer, la séparent de la Cité de Québec.

Elle est un centre de raccordements entre les villes de Val d'Or, Senneterre, La Sarre, Cadillac, Malartic et Rouyn-Noranda, ainsi qu'avec toutes les villes canadiennes et américaines via Québec et Montréal.

Le chemin de fer Canadien National lui assure le service ferroviaire et télégraphique.

Elle bénéficie d'un service d'autobus qui facilite les communications entre les villes suivantes: Senneterre, La Reine, Rouyn, Val d'Or et Montréal.

Son système d'aqueduc est municipalisé et offre un rendement de 350,000 gallons d'eau filtrée et analysée, par jour: le service de l'électricité est assuré par la Corporation "City Gas & Electric", une compagnie privée.

Ses 88 entreprises commerciales diverses facilitent aux consommateurs l'obtention sur place, des denrées et des produits dont ils ont besoin, et les 9 importantes industries minières et de pulpe font vivre sa population.

2 dentistes, 4 ingénieurs, 8 médecins, 7 avocats, 2 notaires, 1 optométriste-opticien, 3 pharmaciens et 2 médecins vétérinaires, représentent l'élément professionnel.

Au point de vue améliorations modernes, les 29 rues sont pavées sur une distance de 1½ mille, sur une longueur totale de 8½ milles; les trottoirs sont aussi pavés sur une distance de 1 mille sur 12 de long.

Les constructions sont généralement en brique, en pierre, et en bois.

Il y a un marché public et un cinéma d'une capacité totale de 400 sièges; un parc municipal, avec piscine rudimentaire temporaire, 17 édifices à bureaux, plusieurs conciergeries, 6 hôtels avec une capacité totale de 155 cham-

bres, 1 hôpital de 40 lits et 1 sanatorium, 1 bureau de poste, 5 succursales de banques.

241 appareils téléphoniques sont installés pour service de résidences, au taux de \$2.75 par mois, moins un escompte de 20% ; et 179 sont installés pour service d'affaires, au taux de \$5.00 par mois, moins 20% d'escompte.

Il y a 700 voitures-automobiles privées et 175 camions.

La ville est administrée par un maire et six échevins, dont les fonctions sont honorifiques ; ces derniers sont élus, tant le maire que les échevins, par vote secret, dans trois quartiers municipaux de la ville ; le Conseil ainsi composé est assisté d'un secrétaire-trésorier.

La dernière élection municipale a eu lieu en août 1945.

Pour fins électorales provinciales, Amos est située dans le Comté Abitibi-Est ; au fédéral, elle fait partie de la Division Chapleau.

L'évaluation totale foncière, résidentielle et commerciale est de \$1,799,010.00, et l'évaluation foncière industrielle et commerciale seulement est de \$775,500.00 ; certaines industries sont exemptées du paiement de la taxe foncière pour un montant de \$65,000.00 en évaluation municipale, et les institutions religieuses bénéficient de ce privilège pour une somme équivalente à \$1,085,070.00.

Le taux de la taxe foncière est de \$1.70 par \$100.00 d'évaluation et la taxe scolaire est de \$1.00 par \$100.00 ; le taux de la taxe d'eau est de \$24.00 par année pour le premier robinet, et de \$3.00 pour chaque robinet additionnel. La taxe d'affaires est de \$25.00 par année, charge minimum pour commerces et de \$5.00 par ligne additionnelle.

La dette totale de la ville d'Amos est de \$333,199.76, et le coût de revient annuel de l'administration municipale est de \$44,586.60.

Il y a un département des incendies ; 20 pompiers y sont attachés ; un département de police, avec un constable, et un service d'hygiène, sous les auspices de l'Unité Sanitaire du Comté, ainsi qu'un service d'aqueduc, égouts et enlèvement des vidanges. A ces divers services, 28 employés, en hiver, et 45 en été sont engagés, tous à la charge de la ville.

La ville d'Amos est située au cœur du Comté de l'Abitibi. La Rivière Harricana qui divise la ville en deux parties, se jette dans la Baie James ; les deux rives sont reliées par un pont d'acier et de béton armé construit en 1939.

La ville est divisée en quatre quartiers distincts, à savoir : le quartier commercial, au centre ; la partie résidentielle, au nord-est et au sud-est ; la partie nord-est, non divisée, est réservée pour l'évêché.

Amos offre des possibilités illimitées dans le domaine minier ; de très riches filons d'or, de cuivre, etc, ont été découverts, il y a une dizaine d'années dans le canton Duvernay ; plusieurs compagnies minières projettent d'aller exploiter, à Amos, ces gisements miniers.

Le Conseil municipal d'office qui dirige les destinées d'Amos, est composé de Monsieur G.-A. Brunet, maire ; et de Messieurs Frédéric Gendron ; Hector Hudon ; Israël Bourcier ; Lionel Boisvert ; Bruno Veillette et Ferdinand Gervais, échevins.

Le nom d'Amos a été donné au village en l'honneur de Lady Gouin née Alice Amos. A l'époque de la fondation de la paroisse, Sir Lomer Gouin était le premier Ministre de la province de Québec.

Extrait de la loi des Cités et des Villes de la Province de Québec.

Pour le surplus, la nomination et l'élection se font de la manière prescrite pour les élections générales, et la personne élue reste en fonction jusqu'à l'expiration du terme d'office de l'échevin qu'elle a remplacé.